

NOTE D'INFORMATION DE FEVRIER 2007

AGENDA

07/02/2007 : DADS U

En raison du lourd travail que génère la mise en œuvre des nouvelles normes informatiques, les cabinets d'expertise comptable qui transmettront les DADS-U avant le 7 février 2007 ne seront pas sanctionnés par l'Administration fiscale.

15/02/2007

- Travailleurs Non Salariés : Règlement des cotisations d'allocations familiales et vieillesse,
- Déclaration des contrats de prêts conclus en 2006 (N° 2062). Distribution de dividendes et intérêts comptes courants (2561),
- Entreprises de plus de 20 salariés : déclaration d'emploi des handicapés,
- Versement de la retenue à la source de 15 ou 33% sur les honoraires, redevances, etc. payés à des personnes domiciliées hors de France (sous réserve des conventions internationales).

28/02/2007

- Taxe d'apprentissage : versement aux organismes agréés (0,5%) + 0,18 %
- Versement de la participation au financement de la formation professionnelle : + 10 salariés = 1,6 %
- 10 salariés = 0,15 % + 0,40 % = 0,55 %
- Versement de 1 % CDD auprès d'une OPACIF
- SCI : déclaration des résultats sur imprimés N°2072
- Contribuables ou sociétés non domiciliés en France : versement du prélèvement libératoire de 1/3 sur les plus-values immobilières.
- Taux de rémunération des comptes d'associés = 4,48 % / Clôture : 31/12/2006

NOUVEAUTES SOCIALES

La réduction d'impôt de 25 % pour la souscription au capital de P.M.E. est élargie aux investissements dans des sociétés holding. Limitation à 40.000 € pour un couple. Le solde est reporté à 4 ans.

H.C.R. : Aides à la modernisation des hôtels, cafés et restaurants :

- Investissements d'hygiène et de sécurité entre le 15 novembre 2006 et le 31 décembre 2009 ; amortissements sur 24 mois.
- La provision réglementée pour les dépenses est limitée à 15.000 €.
- Crédit d'impôt de 50 % de 30.000 € pour la mise aux normes des « Maîtres restaurateurs » nouveaux, du 15 novembre 2006 au 31 décembre 2009.
- Les salariés administratifs hors des sites d'exploitation doivent être aux 35 heures.

25 % de crédit d'impôt sur la récupération des eaux pluviales et leur traitement pour votre résidence principale. La dépense est limitée à 16.000 € pour un couple.

40 % de crédit d'impôt sur la souscription au capital de SOFICA. Ce crédit est limité à 25 % du revenu net global et à 18.000 € maximum du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Earn out :

Les créances résultant d'une clause d'indexation de prix de vente sont imposables l'année au cours de laquelle ce dernier est perçu. Cette clause est valable pour les cessions intervenant à partir du 1^{er} janvier 2007.

Retraites :

Possibilité de rachat de trois années pour la retraite de base, études supérieures.

Conjoint collaborateur

Le conjoint collaborateur doit exercer une activité professionnelle régulière dans l'entreprise sans percevoir de rémunération et sans avoir la qualité d'associé. Il doit être mentionné au registre du commerce.

Téléchargement d'œuvre :

La possession d'un programme de téléchargement sur l'ordinateur d'une société est passible d'une amende de 1.500.000 € et constitue un délit de contrefaçon.

Intéressement versé aux non salariés :

L'entrepreneur individuel, le gérant majoritaire, chacun bénéficie d'une déductibilité sociale et fiscale s'il a adhéré au plan d'Épargne Entreprise et est limité à la moitié du plafond annuel de Sécurité Sociale (16.092 € en 2007).

Interdiction de fumer :

Signalisation obligatoire de cette interdiction par l'employeur sur le lieu de travail à compter du 1^{er} février 2007.

Chèques culture :

Les chèques culture sont exonérés de charges sociales si leur utilisation est limitée aux places de spectacles culturels, places de cinéma, livres, CD, DVD, etc... mais pas les équipements de lecture.